



# VADEMECUM

## 2025

v0.1 – 26 décembre 2024



QUELLE EST  
LA **DIFFÉRENCE**  
ENTRE  
UN **"GOLFEUR"**  
ET UN **GOLFEUR** ?

LA LICENCE  
NATURELLEMENT.

ffgolf®

LICENCE 2022  
DISPONIBLE DANS VOTRE CLUB  
OU SUR WWW.FFGOLF.ORG

Ligue de Golf des Pays de la Loire est aussi sur :



[Visitez les Golfs des Pays de la Loire](#)

## Table des matières

<b>COMMISSION GOLF D'ENTREPRISE</b> .....	<b>4</b>
<b>LIGUE DE GOLF DES PAYS DE LA LOIRE</b> .....	<b>4</b>
<b>REGLEMENT GENERAL DU GOLF D'ENTREPRISE</b> .....	<b>7</b>
<b>Nouveautés 2025 :</b> .....	<b>7</b>
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES D'ENTREPRISE : A. S.</b> .....	<b>8</b>
<b>CONDITIONS POUR LES ASSOCIATIONS AFFILIEES A LA FFG</b> .....	<b>9</b>
<b>Cotisation/Inscription des AS GE à la Ligue</b> .....	<b>9</b>
<b>CONDITIONS D'ADMISSION POUR LES JOEUSES ET JOUEURS</b> .....	<b>10</b>
<b>CONDITION DE L'EPREUVE</b> .....	<b>11</b>
<b>REGLEMENT SPECIFIQUE DES EPREUVES GOLF ENTREPRISE DE LA LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE</b> .....	<b>12</b>
<b>QUALIFICATION POUR LA COUPE DE FRANCE PAR EQUIPE G.E.</b> .....	<b>13</b>
<b>QUALIFICATION POUR LE CHAMPIONNAT FEDERAL G.E. DE PITCH &amp; PUTT PAR EQUIPE.</b> .....	<b>14</b>
<b>COUPE DE L'OUEST LIGUE DE BRETAGNE / LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE</b> .....	<b>15</b>
<b>QUALIFICATION CHAMPIONNAT INDIVIDUEL &amp; PAR EQUIPE DE LIGUE BRUT ET NET HOMMES ET DAMES</b> .....	<b>16</b>
<b>QUALIFICATION REGIONALE POUR LE CHAMPIONNAT FEDERAL DU GOLF D'ENTREPRISE</b> .....	<b>16</b>
<b>COUPE DES PRESIDENTS ET CAPITAINES AS-GE</b> .....	<b>17</b>
<b>CHAMPIONNAT DES DIVISIONS 1, 2, 3 &amp; 4.</b> .....	<b>18</b>
<b>REMARQUE en cas de CONTESTATION / RECLAMATION :</b> .....	<b>18</b>
<b>LE TROPHEE 36+</b> .....	<b>22</b>
<b>COMPOSITION DES DIVISIONS EN 2025</b> .....	<b>23</b>
<b>Liste des Associations Golf Entreprise de la Ligue selon leur comité départemental</b> .....	<b>24</b>
<b>CAHIER DES CHARGES POUR LES DIRECTEURS DE GOLF</b> .....	<b>25</b>
<b>Calendrier des compétitions GE 2025</b> .....	<b>26</b>
<b>Tableau des rencontres Divisions 1, 2 &amp; 3 – 2025</b> .....	<b>27</b>
<b>Tableau des rencontres Divisions 4 - 2025</b> .....	<b>28</b>

# LIGUE DE GOLF DES PAYS DE LA LOIRE



## Le Bureau

FREDERIC DELAUNAY



Président

Isabelle MARTY



VICE-PRESIDENTE

Jean-Luc EVENARD



TRESORIER

Marc PETEL



MEMBRE CONSEILLER

## Les Commissions

Eric BAHUAUD



Sportive

Eric COUDRIER



Arbitrage

Isabelle MARTY



Féminin

Bernard MARTIN



Jeunes Scolaires  
Universitaire  
Haut Niveau

Eric BAHUAUD



Golf Entreprise

M-P. DE LAUZET



MÉDICALE

Gilles BERRUET



HANDIGOLF

FRANCK MORA



ENTRAÎNEUR GÉNÉRAL

BERTRAND MORVILLERS



CONSEILLER TECHNIQUE  
FÉDÉRAL ET  
ENTRAÎNEUR U12

En Attente du nouvel Organigramme

# COMMISSION GOLF D'ENTREPRISE

## LIGUE DE GOLF DES PAYS DE LA LOIRE

**Eric BAHUAUD** - Délégué Golf Entreprise de la Ligue de Golf des Pays de la Loire  
**Jean-Luc EVENARD** - Adjoint au délégué



**E. BAHUAUD**



**J.L. EVENARD**

*Equipe CD 44 – GE (zone Ouest) :*

**Alain NAIL** - Responsable Golf Entreprise Comité Départemental 44  
**Frédérique GAUTIER** – Responsable Division Départementale 1 Zone Ouest



**Alain Nail**



**Frédérique Gautier**

&

*Equipe CD 49 – GE (zone Est) :*

**Laurent FRANCOIS** – Responsable Golf Entreprise Comité Départemental 49  
**Rodolphe LAMI**



**Laurent François**



**Rodolphe Lami**

&

*Le Golf d'Entreprise c'est toute une équipe à votre service...*

## RESULTATS 2024

Compétitions	TROPHEES
Qualification Championnat Individuel de Ligue en Stroke Play Brut (Savenay & Nantes Erdre)	Thomas ASTOUL (Crédit Mutuel Angers) Fabrice BAUSSAY (2FOPEN 49) Alexis MIRAL (AS TONUS) Damien ALLEREAU (Municipaux de Nantes)  Hélène Le Floch (Municipaux de Nantes)
Qualification Champion de Ligue par équipe de P & P (Ile d'Or)	2F OPEN 49 MANITOUS MSC
Qualification Champion de Ligue par équipe Compétition en Stroke Play Net (Savenay & Nantes Erdre)	Total Energies Donges MANITOUS MSC
Finale Championnat de France de P&P (Golf de la La Rochelle Sud)	Vainqueur : 2F OPEN 49 16 <sup>ème</sup> : MANITOU MSC 19 <sup>ème</sup> : AS TONUS
Championnat Fédéral Individuel et par équipes (Golf de St Malo Le Tronchet)	Equipe Pays de Loire termine 6ème
Finale Coupe de France Golf Entreprise (Golf de La Bresse)	Vainqueur : Cannes Espace AS Manitou (22 <sup>ème</sup> ) Total Energies Donges (25 <sup>ème</sup> )
Coupe de l'Ouest (Golf de St Cast Le Guildo)	Victoire de la Bretagne 11 à 6 Total : 15 victoires BZH contre 13 PDLL
Coupe des Présidents de Ligue ASGE - 9T (Golf de l'Ile d'Or)	Vainqueur : PGA Police
Championnat ligue 1ère division  Descente	ASGEN Nantes  CHU Nantes (Forfait 2025)
Championnat ligue 2ème division  Descente	FAST 44  ASPTT-2 (PGA Police Maintenu)
Championnat ligue 3ème division  Descente	TOTAL ENERGIES Donges ST Golf SOREGOR Sport – ALC 44 2F OPEN 85-2 – (2F OPEN 85 maintenu)
Championnat ligue 4ème division  Descente	ORANGE MLK – AIRBUS ST Nazaire USAC – AIRBUS Nantes-3 ASAA – ALC 44-2 ATSCAF 49 - ASCAEN
Montée venant des Championnats Départementaux Zone Ouest & Est	TOTAL ENERGIES – AL Crédit Mutuel Nantes ASGEN - AGCMA USAC

## L'équipe Championne de France (Pitch & Putt)



**Fabien FERRAND & Fabrice BAUSSAY (2F OPEN 49)**



---

## REGLEMENT GENERAL DU GOLF D'ENTREPRISE

---

Les compétitions Golf Entreprise, organisées par la Ligue de Golf des Pays de la Loire sont régies par les règlements généraux du R&A, ainsi que par celles de la FFGolf.

[Règlement R&A](#)

[Règlement FFGolf](#)

Le règlement, ci-dessous, complète ces règlements généraux.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

### Nouveautés 2025 :

- Possibilité d'inscrire 1 joueur extérieur, **ET UN SEUL**, par équipe inscrite

- Mise en place de sanctions en cas de non-respect du règlement du championnat Ligue GE

# ADHESION A LA FFGOLF POUR LES CLUBS G.E.

## ASSOCIATIONS SPORTIVES D'ENTREPRISE : A. S.

Sont reconnues Associations Sportives d'Entreprise, les associations sportives loi 1901 d'Entreprises publiques ou privées.

Pourquoi adhérer à la **FFGolf** ?

Pour délivrer la licence qui est obligatoire et exigée sur tous les équipements de golf. Pour que les Associations G.E. puissent participer aux épreuves fédérales et/ou de Ligue. Pour permettre à ses adhérents de bénéficier d'une couverture d'assurance individuelle accident incluse dans la Licence FFG (*nouveauté 2016*) en plus de la responsabilité civile du joueur pour les dommages causés à autrui.

Comment adhérer à la **FFGolf** ?

En demandant à la FFGolf ou à votre Délégué de Ligue, un dossier d'adhésion qui devra être retourné pour avis à votre ligue régionale d'appartenance accompagné des documents suivants :

- *Un exemplaire des statuts conformes au droit des associations (loi 1901).*
- *Ces statuts doivent mentionner l'appartenance des membres de l'A.S. au personnel de l'entreprise ainsi que la définition de ses ayants-droits (retraités de l'Entreprise, conjoint/concubins, etc...).*
- *Un extrait K.BIS de l'entreprise.*
- *La liste des membres de son comité de direction.*
- *Une photocopie du récépissé de déclaration en préfecture de sa création et de sa publication au journal officiel sous son titre actuel.*
- *La désignation et le nombre de membres de chaque section sportive ainsi que le nom du responsable de la section golf.*

Il est aussi possible d'adhérer à la FFG en tant que section directe d'un **Comité d'Entreprise** ou en tant que **Section Territoriale d'Entreprise** (STE) pour les grandes Entreprise ou administration nationale qui dispose d'une Association Sportive unique au plan national. Les formalités administratives d'affiliation à la FFG sont différentes dans ces 2 cas.

Solliciter le délégué de Ligue Golf Entreprise pour toute précision sur les affiliations

Pour mémoire, la ligue de Golf des Pays de la Loire regroupe 5 départements : **44, 49, 53, 72, 85.**

**Pour tout renseignement :**

**Eric BAHUAUD – Délégué de Ligue - Golf Entreprise**  
**2 Boulevard du chêne vert**  
**44470 Carquefou**

☎ : **+33603302721**

**Courriel unique pour tout contact : [golfpdl-entreprise@orange.fr](mailto:golfpdl-entreprise@orange.fr)**

# CONDITIONS POUR LES ASSOCIATIONS AFFILIEES A LA FFG

*Le jumelage entre 2 associations n'est pas autorisé.*

## Cotisation/Inscription des AS GE à la Ligue

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : Jeudi 27 février 2025

Après du délégué Golf d'Entreprise de la ligue, via l'adresse mail [golfpdl-entreprise@orange.fr](mailto:golfpdl-entreprise@orange.fr).

Afin d'avoir les coordonnées des responsables de votre association à jour, la **fiche information/inscription**, disponible sur le site de la ligue, sera à transmettre en même temps que l'adhésion/inscription. Cette fiche sera envoyée, aussi, aux Présidentes et Présidents recensés sur 2024.

Pour 2025, les cotisations AS sont reconduites au même tarif que la saison passée. Pour rappel, cette dernière est le pendant de la redevance 2024 de la FFGolf, qui était de 155€, et que chaque AS paie tous les ans.

- Le tarif de la cotisation/redevance 2025, pour la Ligue PDL, est de **35€ par AS Golf Entreprise**.

Concernant les inscriptions des équipes aux différents championnats de Ligue (D1, D2, D3, D4), le montant reste inchangé en 2025. Ce montant reste donc de **40€ par équipe engagée**.

**Les modalités de paiement vous seront communiquées prochainement (Validation en cours)**

Ligue de Golf des Pays de la Loire  
10 rue de la Fionie  
44240 La Chapelle sur Erdre

## CONDITIONS D'ADMISSION POUR LES JOEUSES ET JOUEURS

Les joueuses et joueurs composant les équipes de division de Ligue devront :

1. Répondre aux exigences des règles de statuts d'amateur.
2. Être licencié à la FFGolf et à jour de son certificat de non-contre-indication à la pratique du Golf en compétition, ou avoir répondu au questionnaire de santé en ligne selon les **exigences de la FFGolf**  
Lien vers Exigences FFGolf  
Le comité de l'épreuve (Commission Sportive de la Ligue) se réserve le droit de prendre des décisions dans l'intérêt sportif et du bon déroulement de l'épreuve.
3. Être membres de l'association Sportive d'Entreprise qu'ils ou elles représentent sur le territoire de la ligue ou y être rattachés conformément aux procédures en vigueur.
4. **Pour les épreuves fédérales, et donc les qualifications de ligue inhérentes, seuls les salariés titulaires en activité seront autorisés à y participer.** (*Championnat de France individuel et par équipe, Coupe de France par équipe en Stroke Play net ou Coupe de France P&P G.E.*)
5. Si nécessaire et sur simple demande du Délégué, le Président d'une AS-GE devra fournir une attestation justifiant son appartenance à l'entreprise tel qu'un bulletin de salaire ou un justificatif de l'employeur précisant l'emploi et la fonction du joueur.

### Définition d'ayants-droits :

Sont considérés comme ayants droits, les conjoints (mariés, concubins ou pacsés) des salariés ou les retraités de l'Entreprise. Les enfants ne sont pas considérés comme ayant-droit dans le cadre de nos compétitions Golf d'Entreprise de ligue mais peuvent participer à nos épreuves sportives qu'en tant **que joueur extérieur, s'ils ont plus de 18 ans.**

### Définition d'un joueur extérieur :

Sont considérés extérieurs, toutes personnes autres que les personnels salariés de l'entreprise, anciens salariés ou leur famille (hors enfants) ». Les personnes extérieures ne doivent pas représenter plus de 10 % de l'effectif des membres de la section Golf Entreprise affiliée auprès de la FFGolf.

**Gestion des joueurs extérieurs en championnat de Ligue :** Il est admis qu'un joueur/joueuse extérieur(e), par équipe, puisse participer au Championnat de Ligue GE. **La limite est fixée à 1, et 1 seul, adhérent extérieur inscrit par équipe et par journée.**

**Sanction :** Le non-respect de cette règle entrainera une perte des matchs dans lequel le joueur en cause aura participé. Le premier joueur extérieur sera comptabilisé comme validé ; les suivants, dans l'équipe, seront déclarés forfait.

Les joueurs « extérieurs », comme les conjoints et les retraités, restent toujours exclus des compétitions fédérales et leurs cartes de scores ne peuvent être pris en compte pour les qualifications de Ligue à aux dites épreuves nationales.

# DEROULEMENT DES EPREUVES

## CONDITION DE L'ÉPREUVE

Le comité de l'épreuve sera composé du Délégué au Golf d'Entreprise, du Président de la Commission Sportive de la Ligue et du Directeur du Golf d'accueil ou à défaut du Président de l'Association Sportive du Club d'accueil ou encore du responsable de la commission sportive du club d'accueil ou de toute personne habilitée à prendre des décisions sur le déroulement du jeu et désignée par le Délégué au Golf d'Entreprise de la Ligue des Pays de la Loire.

Dans les conditions définies dans les règles de golf, seuls les arbitres désignés, pour l'épreuve considérée, par la commission sportive de la ligue sont autorisés pour donner une décision sur les règles, qu'ils fassent ou non partie du comité de l'épreuve.

Les responsables du comité sont définies par les Règles de golf.

Le comité de l'épreuve se réserve le droit de reporter ou d'annuler une épreuve en fonction des conditions climatiques ou autres (terrain impraticable, avis de tempête, etc..).

## PAIEMENT DES GF & PENALITES

### Paiement au Recording pour une épreuve gérée par la Ligue.

- *Les modalités de paiement vous seront communiquées ultérieurement (en cours d'étude et de validation par le Bureau Directeur)*
- ~~*Pour une épreuve gérée par la Ligue, l'association en charge du recording refusera tout chèque ne remplissant pas ces conditions.*~~

### Paiement à l'accueil des Golfs

- Le règlement des GF se fera impérativement avant les départs des joueurs.  
Un paiement unique et global par association est à prioriser.

Cette mesure favorise la fluidité de l'accueil et le travail du personnel du Golf qui nous reçoit.

**IMPORTANT :** L'équipe qui n'aura payé ses GF ou qui n'aura pas respecté les dispositions, ci-dessus, sera sanctionnée par un avertissement. En cas de récidive au cours de la même saison, la Commission Golf Entreprise se réserve le droit d'appliquer une pénalité sportive (match perdu par forfait, par exemple).

---

**REGLEMENT SPECIFIQUE  
DES EPREUVES GOLF ENTREPRISE  
DE LA LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE**

---

# QUALIFICATION POUR LA COUPE DE FRANCE PAR EQUIPE G.E.

## TROPHEE RAYMOND FANEN

### COMPOSITION DES EQUIPES

1 équipe par club, composée de 3 à 4 joueurs.

Les joueurs doivent impérativement être **salariés titulaires en activité** de l'établissement du club ou ayants-droits. Les cartes de scores des joueurs « **extérieurs** » ne pourront donc pas compter pour cette épreuve.

Index : 0 à 21,4 (index 21,4 retenu pour les joueurs entre 21,4 et 26,4).

Aucune dérogation d'inscription pour des joueurs d'index supérieur à 26,4.

Inscription : par extranet en respectant les dates limites d'engagement.

**NB** : Participation possible des AS qui ne remplissent pas les conditions d'engagement des ouvrants droits (3 ou 4 joueurs salariés titulaires), sans prétendre pouvoir participer à la Finale de la Coupe de France par équipe du Golf d'Entreprise. Donc, pas de titre de champion de Ligue non plus !

**Important** : Les A.S. concernées par cette règle doivent informer le Délégué de Ligue lors de l'enregistrement de leurs équipes sous Extranet.

### REGLES ET CLASSEMENT

Formule de jeu : 2 manches en **STROKE PLAY NET**.

La participation aux 2 manches est obligatoire pour être dans le classement général par équipe en vue de la sélection, par la ligue, des 2 AS participantes à la Coupe de France par équipe du GE.

**Départs marques arrière** : Blanches pour les Messieurs et Bleues pour les Dames.

Classement général : les 3 meilleurs scores retenus, par manche, pour l'équipe.

Si moins de 3 scores pour l'équipe, le résultat n'est pas retenu et l'équipe est disqualifiée (non-respect des 2 tours obligatoires avec au minimum 3 joueurs).

**Départage** : se fait sur la 2<sup>ème</sup> et dernière manche, si égalité, départage sur la 3<sup>ème</sup> et dernière carte retenue de chaque équipe, si nouvelle égalité, départage sur la 4<sup>ème</sup> carte. Si toujours égalité, **départage selon la règle fédérale du Vadémécum FFGolf**.

Départage sur le 18, 9, 6, 3 ... etc. pour désigner la carte et l'équipe qui l'emporte.

Pour 2025, le quota de la Ligue des Pays de la Loire est de 2 équipes pour cette épreuve.

Sont qualifiés pour la Coupe de France par équipe du Golf d'Entreprise « Trophée Raymond FANEN » les 2 clubs arrivés en tête du Championnat par équipes de Ligue (équipes ayant le moins de points en Stroke-Play net à l'issue des 2 manches) et ayant remplis les critères de sélection. C'est bien l'AS qui se qualifie, pas forcément les joueurs ayant participé à la qualification.

En cas de forfait pour l'épreuve fédérale, la place qualificative disponible est proposée à l'équipe arrivée 3ème, puis 4ème et ainsi de suite afin d'engager 2 clubs pour représenter la Ligue de Golf des Pays de la Loire à la Coupe de France par équipe des AS-GE.

# QUALIFICATION POUR LE CHAMPIONNAT FEDERAL G.E. DE PITCH & PUTT PAR EQUIPE.

## COMPOSITION DES EQUIPES

1 équipe par club, composée de 2 joueurs.

Inscription : par extranet en respectant les dates limites d'engagement.

**Pour les joueurs :** Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés à l'AS qu'ils représentent via Extranet.

- Être **salarié titulaire de la société** ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

- Pour les joueurs concernés, une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association devra être fournie sur simple demande du Délégué. Index : 0 à 35,6

**NB :** Participation possible des AS qui ne remplissent pas en totalité les conditions d'engagement des ouvriers, sans prétendre pouvoir participer à la finale fédérale nationale de Pitch and Putt Golf Entreprise, ni prétendre au titre de champion de Ligue.

**Important :** Les A.S. concernées par cette règle doivent en informer le Délégué de Ligue lors de l'enregistrement de leurs équipes sous Extranet.

En fonction du nombre de places disponibles, une AS pourra engager plusieurs équipes dans l'épreuve des qualifications. Dans ce cas, la meilleure équipe du club, répondant aux critères d'éligibilité, sera qualifiée pour l'épreuve fédérale. C'est bien l'AS qui se qualifie, pas forcément les joueurs ayant participé à la qualification.

## REGLES ET CLASSEMENT

- **Formule de jeu :** Stroke Play Brut – 36 Trous (2 tours le même jour)  
Utilisation des règles fédérales sur les épreuves de Golf sur Pitch & Putt (Limitation à 3 clubs dont le putter).
- **Départs :** Marques de départ identiques aux joueuses et joueurs.
- **Départs en Shot-Gun** avec brassage des équipes au 2ème tour.
- **Classement :** Le classement se fera par addition sur les 2 tours des scores des 2 joueurs de l'équipe en retirant la moins bonne carte sur les 4.
- **Départage :** En cas d'égalité, le départage sera fait par le Comité de l'épreuve (Meilleur second tour, meilleure 3<sup>ème</sup> carte, meilleure 4<sup>ème</sup> carte, ...)
- **La Ligue de Golf des Pays de la Loire a un quota de 2 équipes pour l'épreuve Fédérale 2025.**  
Les 2 premiers clubs du Championnat de Ligue P&P sont qualifiés pour la Coupe de France du Golf d'Entreprise de P&P. En fonction de la non-utilisation de leur Quota par d'autres Ligues une 3ème place peut éventuellement être proposée à notre Ligue.

En cas de forfait pour l'épreuve fédérale, la place qualificative devenue disponible est proposée à l'équipe arrivée après l'équipe qui déclare forfait dans l'ordre de notre Championnat de Ligue et ainsi de suite afin de présenter un nombre de clubs égal au quota attribué ou augmenté à notre Ligue des Pays de la Loire.

# COUPE DE L'OUEST

## LIGUE DE BRETAGNE / LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE

### COMPOSITION DES EQUIPES

**Epreuve annuelle** ouverte à tous les adhérents des Associations Sportives d'Entreprise des ligues Golf Entreprise de Bretagne et des Pays de la Loire affiliées à la FFGolf.

### MODALITES D'INSCRIPTION ET REGLEMENT DE L'EPREUVE

La COUPE de L'OUEST pourra rassembler jusqu'à **96 joueurs**, représentant 48 équipes au maximum, soit 24 équipes de 2 joueurs au maximum par ligue.

Dans le cas d'une inscription inférieure à cette capacité de 22 équipes par Ligue, le match-play se jouera sur le nombre équivalent d'équipes inscrites dans chaque Ligue. Exemple : 15 équipes en Pays de la Loire et 20 équipes en Bretagne.

La rencontre réunira tous les joueurs inscrits par chaque Ligue à cette manifestation mais le classement ne se fera que sur les 15 matchs de face à face entre les 2 ligues.

**Inscriptions** : Le choix du terrain revient à la Ligue organisatrice. Une équipe est composée de 2 joueurs ou joueuses d'une même association G.E. et elle s'inscrira exclusivement par Extranet en respectant la date limite d'engagement pour les équipes de la Ligue des Pays de la Loire. Les équipes de la Ligue de Bretagne s'inscrivent auprès de leur représentant qui adressera la liste des participants le mardi précédent le jour de l'épreuve au Délégué de la Ligue des Pays de la Loire.

**Formule de jeu** : Match Play en 4 balles / meilleure balle.

**Match Play à quatre balles** (Règle 30) : Les 2 joueurs de chaque "camp" jouent chacun une balle et le meilleur score réalisé par l'un des joueurs de l'équipe sur chaque trou est pris en compte.

**Marques de départs** : Arrières, blanches pour les Messieurs, Bleues pour les Dames

**Comptage des points en match-play** : 1 point pour le gain du match, 1/2 point en cas d'égalité et 0 point en cas de défaite.

**Classement** : La Ligue gagnante est celle qui totalisera le plus grand nombre de points à l'issue de l'ensemble des rencontres. La gravure du titre de la **Coupe de l'Ouest** sur le Trophée est à la charge de la Ligue gagnante. Elle remettra le Trophée en jeu l'année suivante.

**Départage** : Pas de départage possible.

En cas d'égalité à l'issue de l'épreuve de match-play, la COUPE de L'OUEST restera à la Ligue détentrice de cette Coupe.

*Le Trophée est confié pour 1 an à la Ligue gagnante qui se chargera de la gravure de la Coupe.*

# QUALIFICATION CHAMPIONNAT INDIVIDUEL & PAR EQUIPE DE LIGUE BRUT ET NET HOMMES ET DAMES

## **COMPOSITION DES EQUIPES POUR LES ASSOCIATIONS**

*Index 0 à 21,4, sans dérogation possible (règlement fédéral national).*

*De 1 à 10 joueurs salariés titulaires en activité de l'établissement du club.*

*Inscription sous extranet en respectant la date limite d'engagement.*

## **REGLES ET CLASSEMENT**

*Formule de jeu : 2 manches de STROKE PLAY BRUT.*

**Marques de départs** : blanches pour les Messieurs, bleues pour les Dames.

**Classement** : Cumul des scores en brut des 2 manches. Si un joueur ne fait qu'une manche, il n'est pas classé au général.

**Départage** : en cas d'égalité le départage se fait sur la carte du 2<sup>ème</sup> jour selon la règle du Vadémécum de la FFG :

- Départage sur les trous 18, 9, 6, 3.

- Si une nouvelle égalité subsiste il faut comparer les scores trous par trous en remontant (17<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, etc.).

**Titres** : Championne & Champion de Ligue Golf Entreprise.

**Remise des prix** : Trophée remis au 1<sup>er</sup> Homme et 1<sup>ère</sup> Femme en Brut.

## QUALIFICATION REGIONALE POUR LE CHAMPIONNAT FEDERAL DU GOLF D'ENTREPRISE

**IMPORTANT** : La Ligue de Golf des Pays de la Loire dispose d'un quota de **5 places** pour former l'équipe qui représente la Ligue au Championnat Fédéral individuel et par équipes du Golf Entreprise. 60 joueurs sont inscrits par les Ligues et 30 places sont réservées par la FFGolf-GE à des inscriptions libres.

**Le Délégué sélectionnera pour représenter la Ligue les 3 meilleurs joueurs / joueuses en brut au classement général consolidé du Championnat individuel de Ligue GE, salariés titulaires en activité de l'Etablissement / Entreprise de l'AS qu'ils représentent.**

**Les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> représentants seront désignés sur invitation (Wild Card).**

Après proposition par le Délégué de Ligue et sur décision de la Commission Sportive de la Ligue, les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> place seront attribuées aux joueurs ou joueuses pouvant représenter au mieux les intérêts sportifs de l'équipe de la Ligue de Golf des Pays de la Loire.

## COUPE DES PRESIDENTS ET CAPITAINES AS-GE

Cette épreuve correspond, aussi, au jour de la réunion de fin/début de saison des Présidents d'associations Golf d'Entreprise de la Ligue des Pays de la Loire.

Afin de pouvoir passer, plus facilement, les messages de la nouvelle saison, il a été décidé que cette réunion se fasse en début d'année. Les nouveautés à transmettre, aux joueurs de vos associations étant plus précises et plus fraîches.

### **COMPOSITION DES EQUIPES**

Une équipe de 2 joueurs composée du Président et du Capitaine des Jeux du Club ou d'un autre joueur adhérent de l'Association Sportive désigné par son Président.

*Inscription sous extranet en respectant la date limite d'engagement.*

### **REGLES ET CLASSEMENT**

**Formule de jeu** : définie chaque année par le Délégué de Ligue.

**Remise des prix** : Trophée remis au 1<sup>er</sup> en Brut et 1<sup>er</sup> en Net

# CHAMPIONNAT DES DIVISIONS 1, 2, 3 & 4.

## Information Importante

*Les divisions de ligue ou départementales ne comprenant qu'une poule unique (DR1, DR2 et DD1), ne pourront être constituées de plusieurs équipes d'une même association (sauf manque réel de clubs souhaitant jouer dans ces divisions). La deuxième équipe, et suivante, descendront, ou resteront, dans la (les) division(s) inférieure(s) suivant le cas de figure.*

## COMPOSITION DES EQUIPES

- Une équipe de 4 joueurs par division ou par poule de division.
- Ouverts aux ouvrants-droits et ayants-droits, et 1 extérieur par équipe.
- Possibilité d'inscrire jusqu'à 6 joueurs sous extranet (limitation de forfait de dernière minute)  
L'ordre des index doit toujours être respecté dans la constitution des équipes de Ligue
- La composition de l'Equipe sera inscrite sous extranet, au plus tard la veille du jour de la compétition pour contrôle des équipes par le Délégué (index).

*Si, après une journée de Ligue le Délégué constate une non-inscription de l'équipe sur l'Extranet celle-ci écope d'un **avertissement**.*

*Elle devra adresser sans délai la liste de ses joueurs et confirmer au Délégué que les joueurs sont détenteurs d'une licence active et à jour de leurs certificats médicaux.*

*Si le Délégué constate une récidive de non-inscription de l'équipe sur l'Extranet celle-ci écope **d'un point de pénalité** au classement général, puis perte du match équivalent à un forfait, soit zéro point, la fois suivante.*

- Les noms des participants, leurs licences et leurs index sont obligatoires sur les feuilles de match remises au recording. Ces feuilles seront signées des 2 capitaines d'équipes.
  - **ATTENTION** : En cas de changement de joueur le jour même de la compétition :  
Le Capitaine des jeux de l'AS concernée informera sans délai le Délégué par mail ou SMS dès le samedi matin de l'épreuve afin d'avertir de ce changement avant le début de la rencontre.  
Il devra, aussi, justifier la raison de ce changement, via mail, SMS ou téléphone.
  - Le n° de licence du joueur remplaçant doit être renseigné sur la feuille de match.
  - Toute fausse déclaration entraîne la disqualification du joueur.

## REMARQUE en cas de CONTESTATION / RECLAMATION :

*A l'issue d'une rencontre, le Capitaine d'une AS qui souhaite poser une réclamation / contestation du score ou de l'application d'une règle ayant influencé le score ou encore pour un comportement incorrect d'un joueur ou pour tout autre raison qu'il motivera doit le mentionner **impérativement sur la feuille de match** en y indiquant ses réserves et le motif de sa contestation. Il ne doit pas signer la feuille de match si réclamation  
Cette réclamation sera étudiée par le Délégué de Ligue et la Commission Sportive de la Ligue afin de statuer et de prendre une décision.*

*Toute feuille de match qui sera rendue signée par les 2 capitaines d'équipe est considérée comme valide. Aucune réclamation ne sera recevable après remise d'une feuille de match signée au Recording.*

## REGLES ET CLASSEMENT

Composition des équipes de 4 joueurs dans l'ordre des index.

Une tolérance de 0.9 point d'index est acceptée entre les joueurs d'une même équipe.

Exemple : Dans une équipe de 4 joueurs, vous disposez des index suivants :

- 12,5 ... 12,9 ... 14,2 et 16,8.

- Le joueur 12,9 peut être désigné par son Capitaine pour jouer en n° 1 et le joueur 12,5 en n°2 (écart inférieur à 0,9 point d'index).

La décision de l'ordre des 4 joueurs doit être figée au départ du 1<sup>er</sup> trou et confirmée par le remplissage de votre feuille de match avec l'ordre des joueurs. L'ordre de ces joueurs sera conservé jusqu'à la fin de la rencontre (Doubles et simples)

L'inversion des joueurs en fonction de cette tolérance d'index n'est pas possible au départ des simples. Ceci entraînera la perte des matchs de simple ayant été modifiés

Formule de jeu : MATCH-PLAY.

- 9 premiers trous en FOURSOME par équipe

- 9 derniers trous en simple.

### **Départs :**

**Repères arrière pour la division 1**

**Repères avant pour les divisions 2, 3 et 4.**

Précisions sur l'HONNEUR : S'agissant de Match-Play le tirage au sort effectué par les Capitaines d'équipes en début de rencontre permet au gagnant de choisir s'il prend l'honneur au départ ou s'il donne l'honneur du départ à son adversaire du jour.

L'honneur s'appliquera au départ des doubles et au départ des simples pour l'ensemble de l'équipe.

L'index des joueurs ne rentre pas en considération pour les Simples, c'est l'Honneur des doubles qui est maintenu dans le cadre d'un Match-Play.

## **REGLES ET CLASSEMENT (SUITE)**

Dans le cas de clubs représentés dans plusieurs divisions de Ligue :

L'ordre des index doit être respecté. Une tolérance de 2,5 points d'index est toutefois acceptée entre 2 équipes.

Il n'y a pas obligation de faire remonter les équipes vers le haut dans le cas où une équipe est incomplète et se trouve face à un forfait. Cependant, il ne peut y avoir descente de joueurs habituels de la division concernée et devenus disponibles vers une division inférieure.

**IMPORTANT :** En cas de participation des joueurs d'une équipe de Ligue forfait ou disponible en raison du forfait de son adversaire, à une épreuve du Championnat Départemental, le Capitaine des Jeux s'engage à prévenir le responsable du Golf d'Entreprise du CD 44 ou du CD 49 pour prise en compte de leur score conformément aux règlements du Championnat Départemental.

Dans le cas du forfait d'un joueur, il y a systématiquement remontée des joueurs restants de l'équipe vers le haut. En cas de non-application, le score réalisé sera annulé et l'équipe disqualifiée par forfait.

**Exemple :** Sur une équipe de 4 joueurs, le joueur positionné en n°1 est forfait le jour de l'épreuve, le joueur classé n°2 devra faire équipe avec son n°3 qui prend la place de n°2. Le n°4 devient n°3, il perd son match en Foursome en raison du forfait, puis rencontrera le joueur classé en n°3 de l'équipe adverse pour disputer le point du match-play simple. Le joueur 4 de la partie adverse n'a plus d'adversaire.

### **ATTRIBUTION des POINTS par MANCHE :**

Victoire	:	5 points
Nul	:	4 points
Défaite	:	3 points
Forfait équipe	:	0 point

### **Règles particulières :**

Absence d'un joueur	:	moins 1 point sur le classement général.
Absence de 2 joueurs	:	moins 2 points sur le classement général.
Absence de 3 ou 4 joueurs	:	Forfait de l'équipe = 0 point au général.

## **REGLES ET CLASSEMENT - DEPARTAGE**

*En fin de championnat, en cas d'égalité pour l'accession en division supérieure ou de descente en division inférieure, le départage s'effectue comme suit :*

1 - le point-avantage particulier (résultat de la rencontre des 2 équipes concernées lors de leur face à face) est pris en compte.

2 - en cas de nouvelle égalité, prise en compte du point-avantage général de la rencontre (en appliquant le nombre de points correspondants) :

1/0=0,5	3/2=2	4/2=3
2/1=1	3/1=2,5	5/4=3,5
2/0=1,5	4/3=3	5/3=4

3 - en cas de nouvelle égalité, Play Off le samedi qui suit la dernière manche avec le choix d'au moins 2 joueurs par équipe concernée parmi les 4 joueurs qui composaient les 2 équipes lors de la dernière manche. La compétition de départage se déroulera sur un parcours qui sera choisi en accord avec les 2 AS-GE et le délégué de Ligue GE. Ce Play-Off se jouera sur la même formule que le championnat normal, à savoir : 9 trous en Foursome et 9 trous en simple.

## **REGLES ET CLASSEMENT - SUITE**

**Pour la division 1 :** L'équipe classée 1<sup>ère</sup> est sacrée Championne de Ligue GE. Le dernier redescend en 2<sup>ème</sup> division.

**Pour la division 2 :** L'équipe 1<sup>ère</sup> accède à la 1<sup>ère</sup> division la saison suivante, les 2 derniers descendent en 3<sup>ème</sup> division l'un en poule A et l'autre en poule B.

**Pour la division 3 :** Les premiers de chacune des 2 poules accèdent à la 2<sup>ème</sup> division.

Les 2 derniers de chaque poule de D3 descendent en 4<sup>ème</sup> division. Ces 4 équipes seront réparties sur les 4 poules de division 4.

**Pour la division 4 :** Les premiers de chacune des 4 poules de D4 accèdent à la division supérieure D3. Ces 4 équipes seront réparties sur les 2 poules de la D3. Les derniers de chaque poule rejoindront les championnats départementaux respectifs (Zone Ouest ou zone Est) **(Se référer au Vadémécum des CD de chaque zone)**

**Brassage :** Il a été adopté le principe d'un brassage des équipes à la fin de chaque saison. Un tirage au sort des équipes qui se maintiennent dans leurs divisions sera fait, en fin de saison, par le Délégué de Ligue pour mélanger la composition des groupes d'Associations de Golf Entreprise dans chaque poule des divisions 3, 4.

**Réclamations :** Toute réclamation doit être formulée au Délégué de Ligue dans les délais prévus au règlement fédéral ou au plus tard, le mardi qui suit la compétition.

## LE TROPHEE 36+

Le Trophée 36+ est délégué, pour la saison 2025, aux comités départementaux.

Ce Trophée, et son règlement, reste sous responsabilité de la Ligue.

## COMPOSITION DES DIVISIONS EN 2025

### **Golf Entreprise - Ligue des Pays de la Loire Répartition des 4 Divisions**

<b>Division Régionale 1</b>
<b>ASGEN</b>
<b>ASMN Nantes</b>
<b>ASPTT</b>
<b>2F OPEN 49</b>
<b>CSAD 49</b>
<b>FAST 44</b>

<b>Division Régionale 2</b>
<b>St Golf</b>
<b>2F OPEN 44</b>
<b>Airbus Nantes</b>
<b>ASLAN</b>
<b>SGTD Total</b>
<b>PGA Police</b>

<b>Division Régionale 3</b>
<b>AIRBUS Nantes-2</b>
<b>ASCM Nantes</b>
<b>2F OPEN 44-2</b>
<b>MANITOU</b>
<b>ORANGE MLK</b>
<b>2F OPEN 85</b>
<b>AS TONUS</b>
<b>AIRBUS St Naz</b>
<b>ASGESNA</b>
<b>USAC</b>
<b>ASPTT-2</b>
<b>ATSCAF 44</b>

<b>Division Régionale 4</b>
<b>2F OPEN 85-2</b>
<b>2F OPEN 85-3</b>
<b>2F OPEN 49-2</b>
<b>ATSCAF 44-2</b>
<b>PGA Police-2</b>
<b>SGTD Total-2</b>
<b>SOREGOR Sport</b>
<b>SOREGOR Sport-2</b>
<b>ALC 44</b>
<b>USAC-2</b>
<b>ASGEN-2</b>
<b>ASMN Nantes-2</b>
<b>AIRBUS Nantes-3</b>
<b>AGJSEP</b>
<b>AGJSEP-2</b>
<b>ASLAN-2</b>
<b>THALES</b>
<b>ASCEMA</b>
<b>CE MMA Le Mans</b>
<b>MANITOU-2</b>
<b>ESCAAM</b>
<b>AGCMA</b>
<b>COSTA</b>
<b>AL Crédit Mutuel</b>

*Un grand merci à ces 48 équipes pour leur engagement dans ce championnat.  
Merci de faire vivre le Golf d'Entreprise sur notre Ligue !*

Le Délégué

Liste des Associations Golf Entreprise de la Ligue  
selon leur comité départemental

COMITE DEPARTEMENTAL 44 Départements 44 et 85 Zone Ouest	COMITE DEPARTEMENTAL 49 Départements 49, 53 et 72 Zone Est
<p>2FOPEN-44 2FOPEN-85 AGJSEP Airbus Nantes Airbus ST NAZ ALC44 Alliance CM Golf AS PROGINOV ASAA ASBPGO ASC Indret ASCAEN ASCM Nantes ASGEN ASGESNA ASLAN Golf ASMN ASPEiN ASPTT Nantes ATSCAF 44 BNP Paribas CACCO CE BPL CGI CHU Nantes CIC Ouest COSTA Esprit Frais FAMAT IBM Nantes KCG Manitou ORANGE GOLF NANTES RACC SGTD THALES TONUS</p> <p style="text-align: center;"><b>37 AS GE</b></p>	<p>2FOPEN-49 ASCEMA GOLF ASCM MABN AGCMA ATSCAF 49 CE MMA CG La Mayenne CSAD Angers CSAD PNM La Flèche ESCAAM GECA PGA Police Soregor Sports ST Golf USAC Angers VALEO</p> <p style="text-align: center;"><b>16 AS GE</b></p>

CAHIER DES CHARGES  
POUR LES DIRECTEURS DE GOLF

CHAMPIONNAT DU GOLF D'ENTREPRISE DES 4 DIVISIONS  
DE LA LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE

**CONFIRMATION D'INSCRIPTION D'UNE COMPETITION DE LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE  
- GOLF D'ENTREPRISE -**

**Cahier des charges**

A l'attention de la Direction du Golf de .....

Madame, Monsieur,

Suite à notre échange de ce jour, je vous confirme :

- La date du **jj/mm/aaaa** pour organiser une manche de championnat de ligue Golf Entreprise (Divisions 1-2-3 ou 4)
- Formule de jeu : 9 trous en Foursome et 9 trous en match-play simple par parties de 4.
- Nombre de compétiteurs : 96.
- Practice : disponible dès 8H30, à la charge des joueurs.
- Départs : de 9H à 10H50 simultanément des trous n° 1 et n°10.
- Terrain libéré vers 13h15 - 13h30 environ.
- Départs au repère arrière pour les divisions 1 & 2.
- Départs au repère avant pour les divisions 3 et 4.
- Tarif du green-fee : **xx€xx** (Sauf abonnés)
- Règlement des greens-fees par les capitaines d'équipes engagées, factures à remettre aux responsables des clubs engagés. Tout club n'ayant pas acquitté les greens-fees sur place se voit disqualifié de la manche (l'AS en charge du Recording informera le délégué de ligue et la Direction du Golf). Nous demandons de privilégier les paiements groupés par association pour simplifier le travail de l'accueil du Golf.
- Gestion de la compétition : transparente pour le club d'accueil, les horaires de départs sont connus dès le début de saison par les Associations Golf Entreprise, la collecte des résultats est prise en charge par l'Association Sportive Golf Entreprise en charge du recording via nos feuilles de rencontres.

Cette AS, en charge du Recording pour cette manche, sera annoncée lors de la diffusion du Vadémécum, sur le site de la ligue (courant décembre). Elle devra, aussi, s'assurer, auprès de l'accueil, que tous les paiements ont bien été effectués.

Dans la mesure du possible, les joueuses et joueurs apprécieront que la bar soit ouvert dès 8h15 pour prendre leur café ou commander un sandwich ou une table pour l'après-match

Un mail de rappel sera transmis, environ 3 à 4 semaines avant le jour de la compétition, contenant les informations d'organisation.

Pour tout complément d'information, ne pas hésiter à me contacter :

Eric BAHUAUD  
06 03 30 27 21

Dans l'attente d'une confirmation de votre part pour officialiser mon calendrier 2025

Merci d'avance de votre accueil,

Cordialement.

Le Délégué de Ligue

# Calendrier des compétitions GE 2025



## Calendrier 2025 – Golf Entreprise

### Epreuves Fédérales

Coupe de France des Présidents d'AS GE	29 mars	Golf Massane (34)
Championnat par équipe de Pitch & Putt	5 & 6 avril	Golf Val d'Auzon (63)
Championnat 2 <sup>ème</sup> division GE	1-4 mai	Golf de Vichy Montpensier (03)
Championnat Promotion GE	2-4 mai	Golf de Sablé Solesmes (72)
Coupe de France par équipe	5-7 septembre	Golf Orléans Limère (45)
Championnat Fédéral Ind/Equipe.	30 & 31 août	Golf de Bresson (38)

### Epreuves de la Ligue des Pays de la Loire

Coupe de l'Ouest	Ligues Bretagne & PDL	29 mars	
Coupe des Présidents ASGE PDL	Ligue Pays de la Loire	22 février	Ile d'Or

### Qualification Coupe de France, Championnat Individuel, Pitch & Putt

1 <sup>ère</sup> manche	Ligue Pays de la Loire	14 juin	
2 <sup>ème</sup> manche	Ligue Pays de la Loire	15 juin	
Qualif. Chpt P&P GE	Ligue Pays de la Loire	1 <sup>er</sup> mars	

### Championnat Ligue Divisions 1, 2 et 3

1 <sup>ère</sup> manche		22 mars	
2 <sup>ème</sup> manche		26 avril	
3 <sup>ème</sup> manche		13 septembre	
4 <sup>ème</sup> manche		4 octobre	
5 <sup>ème</sup> manche		18 octobre	

### Championnat Ligue Division 4

1 <sup>ère</sup> manche		22 mars	
2 <sup>ème</sup> manche		26 avril	
3 <sup>ème</sup> manche		13 septembre	
4 <sup>ème</sup> manche		4 octobre	
5 <sup>ème</sup> manche		18 octobre	

**En cours de construction**

**En cours de construction**